



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault - Adhésion de la Communauté de communes du Clermontais

Madame FONT rappelle que par délibération en date du 28 mars 2007, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification des statuts de la Communauté de communes, pour transférer à cette dernière, la compétence « Coordination, animation et études pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le S.A.G.E. (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ».

Elle ajoute que par arrêté préfectoral 2007-1-1643 du 14 août 2007, Monsieur le Préfet de l'Hérault a approuvé cette modification statutaire.

La première phase de la procédure relative à la création du syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault est désormais achevée.

La Communauté de communes dispose de la compétence nécessaire pour adhérer à ce syndicat mixte.

Elle précise qu'il convient d'engager la seconde phase de cette procédure et rappelle qu'en application de l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la Communauté de communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans des conditions de majorité requises pour la création de la Communauté.

En conséquence, Madame FONT propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la création du syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault,
- De solliciter l'accord des communes membres de la Communauté de communes du Clermontais sur son adhésion au syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault,
- D'approuver les statuts de ce syndicat mixte tel que présenté dans l'annexe jointe
- De transférer au syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault la compétence « Coordination, animation et études pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le S.A.G.E. (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) »,
- De procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais pour siéger en son nom au Conseil syndical,
- De demander à Monsieur le Préfet de l'Hérault d'autoriser la création du syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création du syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault,

SOLLICITE l'accord des communes membres de la Communauté de communes du Clermontais sur son adhésion au syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault,

APPROUVE les statuts de ce syndicat mixte au syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault la compétence « Coordination, animation et études pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le S.A.G.E. (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) »,

DESIGNE les membres cités ci-après en tant que représentants de la Communauté de communes du Clermontais pour siéger en son nom au Conseil syndical :

Membres Titulaires : M. Bernard SOTO
M. Claude REVEL

Membres suppléants : M. Bernard FOULQUIER
M. Jean Noel SATGER

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Hérault d'autoriser la création du syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO